

Compte rendu Comité Social d'Administration du 2 mars 2026

I. Fin de la convention avec la Caisse des dépôts et consignations

Le calendrier de fermeture du CSB est présenté aux représentants du personnel pour information lors de ce CSAL. Il reprend la note du groupe de travail national (au niveau DGFIP) du 12 février 2026 (cf. https://www.cgtfinancespubliques.fr/IMG/pdf/cr_dgfip-cdc_12-2-26.pdf). La direction parle de ré-internalisation des missions par la caisse des dépôts et consignations (CDC). La CGT Finances Publiques a précisé que ce n'est pas la CDC qui ré-internalise mais bien la DGFIP qui met fin à l'externalisation malgré un travail reconnu de grande qualité.

Dans le calendrier présenté il manque l'intervention de l'interlocuteur CDC, qui est central pour les questions RH et métiers. Les RH vont aller dans le service le 23 mars.

La CGT Finances publiques Moselle demande à la Direction :

- une audience régulière sur les dossiers individuels
- que les entretiens individuels aient lieu le plus tôt possible pour les titulaires (avant fin de la campagne des mutations locales), et pour les contractuels dont le contrat se termine au mois d'août (avant le délais habituel de 3 mois)
- que les contractuels qui le souhaitent soient renouvelés
- des éclaircissements sur la CDIisation pour les contractuels dont il ne reste plus qu'une possibilité de renouvellement de 1 an, comme cela semble être proposé par la DRFIP 44. Si cela se confirme, que ce soit proposé en Moselle
- que se tiennent après l'été 2026 des groupes de travail locaux pour aborder la question de la sortie au niveau des métiers
- qu'un CSAL pour avis se tiennent au second semestre 2026 avec de préférence un représentant de la CDC.

Réponses de la direction locale : Le chantier de fermeture est en cours, ils sont en attente d'éléments de visibilité qu'ils espèrent obtenir le plus vite possible. Ils souhaitent mettre en place une approche aussi personnalisée que possible et vont répondre positivement à toutes les demandes d'audience sur les dossiers individuels. La DGFIP a donné un accord de principe sur les possibilités de renouvellement pour les agents du CSB dont le contrat arrive à terme. Dans les prochaines semaines (avant le délais de 3 mois), la division RH et la cheffe de service discuteront du renouvellement de chaque contrat. Concernant la poursuite de la mission jusqu'à la fermeture, la direction nous a assuré qu'elle veillera à la fois aux situations individuelles et au collectif. Ils nous ont garanti la sécurisation de la situation des agents le plus tôt possible. Le CSAL concernant cette fermeture se tiendra après le CSAL de réseau (au niveau DGFIP). A la suite de notre intervention, la direction locale va demander s'il est possible qu'un représentant de la CDC participe à cette instance.

2. Bilan de la campagne des avis

La note fait état d'une campagne « maîtrisée mais dense ». Effectivement 58 820 usagers se sont déplacés aux guichets, soit une hausse de 6,58 %. La direction parle d'une hausse « légère », mais pour nous elle est très importante, d'autant plus que les SIP ont subi ces dernières années des suppressions d'emploi importantes, des vacances d'emplois toujours plus grandes, et que

l'amplitude d'ouverture se réduit de plus en plus.

Avec 17 897 usagers accueillis, les antennes et permanences représentent 30 % de l'accueil durant cette campagne. Ces chiffres montrent bien l'absurdité qu'a été la fermeture des services de pleine compétences sur tout le territoire mosellan, services pourtant essentiels aux populations pour assurer un service public de qualité au plus proche des citoyens.

Après la fin du paiement en espèce, la DGFIP prévoit la fin du paiement par chèque. La CGT Finances Publiques a rappelé que ce sont souvent les populations les plus fragiles et précaires qui utilisent ces deux moyens de paiement. Pour la direction locale, il ne s'agira pas d'une interdiction mais d'un « enjeux de conviction ». Typiquement le genre de phrases entendues sur la possibilité de payer en espèces ...

Nous sommes intervenus sur les conditions d'attributions de la prime accueil, qui ne prennent pas en compte l'accueil téléphonique, e-contact et l'accueil sur rendez-vous. Les conditions actuelles exclues la plupart des agents des SIP de cette prime, alors que la mission accueil constitue une grande part de leur temps de travail.

3. Facturation électronique

La DGFIP met en place la facturation électronique pour les entreprises assujetties à la TVA, en conformité à une directive européenne. L'objectif affiché est la réduction de la fraude à la TVA. Alors que le rapport de la Cour des Comptes de 2025, souligne que l'administration fiscale est dans l'incapacité de calculer l'écart fiscal (différence entre ce qui rentre et ce qui aurait dû rentrer), comment mesurer l'efficacité de cette mesure en matière de lutte contre la fraude ? Pour la CGT Finances Publiques c'est une nouvelle solution pour supprimer des emplois.

Contrairement à l'Italie, pionnière en 2019 dans ce domaine, qui a fait le choix d'une plateforme unique et publique, la France délègue cette compétence centrale à plus d'une centaine d'opérateurs, dont 22 % ont leur siège à l'étranger. Certains sont même basés dans des paradis fiscaux (Chypre, Irlande, Pays Bas), ce qui semble contradictoire pour une réforme sensée améliorer la lutte contre la fraude à la TVA.

La mise en place de la facturation électronique nécessite la fiabilisation du fichier des professionnels. Il va y avoir une charge de travail supplémentaire pour les agents des SIE, que nous avons demandé à la direction de quantifier. La direction envisage de recruter des vacataires pour effectuer ce travail sur liste.

Nous constatons pour la sphère des particuliers des difficultés engendrées par le soutien aux centres de contact dans des services aux effectifs toujours plus réduits. Il ne s'agirait pas de reproduire les mêmes erreurs pour la sphère professionnelle. La mobilisation des agents de la DRFIP Paris, via pétitions et préavis de grève intersyndical (CGT, FO, Solidaires), a permis une première victoire, puisque les agents des SIE ne seront pas sollicités en appui des centres de contact dans un premier temps.

4. Compte-rendu budgétaire N-1 et prévision N

Nous constatons en 2025 une légère augmentation des dépenses de fluides. Étant donné la baisse des prix de l'électricité, et les travaux de rénovation énergétique menés sur la plupart des sites, nous avons demandé à la direction d'explicitier cette augmentation. Une première explication serait la consommation d'eau des restaurants administratifs comprise dans ce budget. La direction dispose d'un tableau de suivi et va regarder ce qu'il en est. Ce tableau va également permettre de suivre l'évolution de la consommation liée aux travaux de rénovation.

5. Accompagnement de la note nationale sur les frais de déplacement

Un groupe de travail avec les représentants du personnel va être réuni pour discuter du contenu de la note départementale qui doit décliner la note nationale sur les frais de déplacement au niveau local. Des discussions sont en cours au niveau interrégional sur ce sujet. Nous avons demandé une réelle discussion et non une simple réunion d'information descendante.

4. Questions diverses

– Indisponibilité d'Hélios

Nous avons demandé à la direction que ne soit pas mis en place un management maltraitant à l'égard des agents qui subissent cette situation. Malheureusement, des agents nous ont déjà fait part de remarques concernant une baisse du taux de décroché téléphonique et de recouvrement pendant la période d'indisponibilité.

– Cyberattaque du portail de l'immobilier de l'État

La CGT Finances Publiques a demandé que les règles de bonnes pratiques en matière de sécurité informatique soient rappelées à l'ensemble des agents. Certains agents concernés par la cyberattaque qui a eu lieu début janvier n'ont pas encore récupéré les données stockées sur leur ordinateur. Pour ces agents, la perte de nombreuses heures de travail, génère un stress important et une dégradation de leurs conditions de travail.

Les élus de la CGT Finances Publiques Moselle